Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20261016-161020261-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLESIDY DU 08 octobre 2026

Date de convocation : **23 septembre 2026**
Membres afférents au conseil municipal : **15**....
Membres en exercice :**15**...
Membres ayant pris part aux votes : 15...

L'An Deux Mille Vingt-Six, le huit octobre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Océane PINABEL, Charlotte SERANDOUR, Zoé WINTERBOURNE.

Absents : Laurent JOLEC qui donne procuration à Guy GAUTIER
Andréa LE GAC qui donne procuration à Zoé WINTERBOURNE
Marie GARCIA-COUILLAUD qui donne procuration à Ronan ALLARD

Secrétaire de séance : M. Thierry NEGARET a été élu.

Délibération 1 : Aménagement de la rue Saint Pierre

Vu le projet d'aménagement de la rue Saint-Pierre sur la commune de Plésidy ;

Considérant la présentation effectuée en séance par le maître d'œuvre, le bureau d'études Ici Demain, représenté par M. Pascal Lefondre ;

M. Pascal Lefondre présente aux membres du conseil municipal les plans du projet d'aménagement de la rue Saint-Pierre et apporte les explications nécessaires à la compréhension de l'opération.

Il détaille les principes d'aménagement retenus, l'organisation des espaces et les différents aménagements envisagés. Cette présentation permet aux élus de prendre connaissance du projet dans son ensemble, d'en apprécier les caractéristiques et d'obtenir les précisions utiles sur les dispositions proposées.

À l'issue de cette présentation, les membres du conseil municipal échangent sur le projet et prennent connaissance des éléments exposés par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver le projet d'aménagement de la rue Saint-Pierre tel que présenté en séance par le maître d'œuvre Ici Demain, représenté par M. Pascal Lefondre ;
- De valider les plans et les principes d'aménagement présentés au conseil municipal ;
- D'autoriser M. le maire à poursuivre les démarches nécessaires à l'avancement de cette opération, conformément au projet validé.

Adopté à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Plésidy, le 8 octobre 2026.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor